



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heure, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 30/10/2024
Présents : 10	
Absents représentés : 1	
Votants : 11	

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU,  
Mme VALLET, M. VOISIN

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ETIENNE, M. DE SOUSA Pierre José

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

### **N° 2024-17 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS – COMMISSION PERMANENTE**

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article R.123-19,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de voter le nouveau règlement intérieur du CCAS,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 7 novembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Arnaud BRUNET

Président du CCAS